

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PREMIER MINISTRE SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

Le rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste contient **24 recommandations** qui visent à améliorer le statut socio-économique des artistes professionnels.

LES 24 RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Créer un comité de transition
2. Adopter une définition de l'artiste professionnel
3. Élaborer et adopter une loi sur le statut de l'artiste
4. Inclure des dispositions dans une loi sur le statut de l'artiste
5. Reconnaître le travail invisible
6. Plaider en faveur d'une taxation équitable à l'égard des géants du numérique
7. Réviser la *Loi sur le droit d'auteur*
8. Instaurer un droit de suite pour les artistes visuels
9. Rendre obligatoire l'utilisation de contrats écrits
10. Établir des barèmes tarifaires minimaux
11. Modifier les mesures fiscales
12. Augmenter le financement des programmes artistiques en milieu scolaire
13. Accorder la priorité à l'embauche d'artistes du Nouveau-Brunswick
14. Bonifier la politique d'art public pour le Nouveau-Brunswick
15. Créer de nouveaux programmes d'artistes en résidence et bonifier les programmes existants
16. Établir une ligne directrice pour l'examen et l'adaptation des régimes de protection sociale
17. Étudier la mise en place d'un programme de revenu annuel garanti
18. Étudier un modèle de prestations transférables
19. Inclure le travail invisible dans le calcul des cotisations de retraite
20. Bonifier et adapter le Régime de pensions du Canada
21. Réviser les mesures existantes concernant l'assurance-emploi et les adapter aux artistes professionnels
22. Documenter les obstacles à l'accessibilité aux services de garde
23. Documenter les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles et des moyens de les prévenir
24. Mener une étude de faisabilité sur les programmes de transition de carrière et des services aux artistes